

Etablissement public territorial Métropo e di. Grand Paris Principile le l'umins : - Clume Jeant Jaurés CS 20050 - 92305 Purebux CEDEX

Tél. 31 55 69 31 50 www.parisouestladefense.fr

Délibération n°27 - 126/2020

Objet : Levallois-Perret - bilan de la mise à disposition et approbation du projet de modification simplifiée n° 3 du plan local d'urbanisme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

Présents :

Sandrine COHEN-SOLAL, Samir ABDELOUAHED, Benoît BAS, Sébastien BEAUVAL, Jeanne BECART, Eric BERDOATI, Olivier BERTHET, Mireille BERTRAND, Zahra BOUDJEMAÏ, Guillaume BOUDY, Laurence BOURDET-MATHIS, Monique BOUTEILLE, Fabrice BULTEAU, Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Eric CESARI, Fatima CHAOUI-EL OUASDI, Pierre CHASSAT, Rémi CHEYMOL, Valérie CORDON, Perrine COULTER, Isabelle COVILLE, Sybille D'ALIGNY, Vincent DE CRAYENCOUR, Sophie DESCHIENS, Philippe D'ESTAINTOT, Charazed DJEBBARI, Emmanuelle D'ORSAY, Jean-François DRANSART, Aurélie DRESSAYRE, Capucine DU SARTEL, Jean-Philippe DUMONT, Cédric FLAVIEN, Isabelle FLORENNES, Vincent FRANCHI, Jean-Christophe FROMANTIN, Bernard GAHNASSIA, Ariane GELLÉ, Andrée GENOVESI, Patrick GIMONET, Pierre GOMEZ, Alexandre GUILLEMAUD, Henda HAMZA, Pascal HUMRUZIAN, Véronique JACQUELINE, Patrick JARRY, Jean-Luc JATHIÈRES, François JEANMAIRE, Jérôme KARKULOWSKI, Rachel Feza KASHEMA, Franck KELLER DE SCHLEITHEIM, Jacques KOSSOWSKI, François KRUGER, Amirouche LAÏDI, Philippe LAUNAY, François LE CLEC'H, Marie-Claude LE FLOC'H, Marie-Pierre LIMOGE, Raymonde MADRID, Alexis MARTIN, Florence MAURIN FOURNIER, Pascal MOREAU-LUCHAIRE, Alexandrine MOUNIER, Patrick OLLIER, Brigitte PALAT, Brigitte PINAULDT, Nicolas PORTEIX, Agnès POTTIER-DUMAS, Monique RAIMBAULT, Elodie REBER, Muriel RICHARD, Samia SAIDJ, Frédéric SGARD, Stéphanie SOARES, Aurélie TAQUILLAIN, Rachid TAYEB, David-Xavier WEÏSS

Pouvoirs:

Denis GABRIEL a donné pouvoir à LE CLEC'H François
Frederic VOLE a donné pouvoir à REBER Elodie
Hassan HMANI a donné pouvoir à ABDELOUAHED Samir
Liès MESSATFA a donné pouvoir à DE CRAYENCOUR Vincent
Lucie CHAMPENOIS a donné pouvoir à COULTER Perrine
Philippe JUVIN a donné pouvoir à KRUGER François
Raphaël ADAM a donné pouvoir à BOUDJEMAÏ Zahra
Sidney STUDNIA a donné pouvoir à TAQUILLAIN Aurélie
Thérèse NGIMBOUS BATJÔM a donné pouvoir à SAIDJ Samia
Vincent POIZAT a donné pouvoir à MARTIN Alexis

Absents non représentés :

Camille BEDIN, Vincent GARRETA, Christophe HAUTBOURG, Xavier IACOVELLI

Le plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la ville de Levallois-Perret a été approuvé le 30 janvier 2012 et a fait l'objet de deux modifications simplifiées (n°1 et n°2) approuvées en 2013 et 2015 ainsi qu'une modification n°1 approuvée en décembre 2016.

Accusé de réception en préfecture 092-200057982-20201221-DEL126_2020-DE Date de télétransmission : 21/12/2020 Date de réception préfecture : 21/12/2020 L'application du P.L.U. a permis de déceler une erreur matérielle, sur le plan des dispositions règlementaires de la zone UB et plus particulièrement la pièce n°5.3.C, qu'il convient de corriger afin de rétablir une cohérence entre les éléments constitutifs du document d'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-45 et L. 153-47 du Code de l'Urbanisme, Madame le Maire de Levallois-Perret a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée et a ainsi transmis son projet de modification simplifiée n°3 du P.L.U. au Président de l'établissement public territorial (EPT) Paris Ouest La Défense, le 7 septembre 2020.

Les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 ont été fixées par délibération du conseil de territoire n°49 (96/2020) du 29 septembre 2020.

En application des dispositions du Code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée n°3 du P.L.U. de Levallois-Perrret a été notifié aux Personnes Publiques Associées avant le début de la mise à disposition du dossier au public.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, les avis émis par les Personnes Publiques associées, ainsi qu'un registre visant à recueillir les observations et propositions du public ont été mis à disposition du public pendant un mois, du 20 octobre au 20 novembre 2020, à la direction de l'urbanisme et de l'aménagement de la ville de Levallois-Perret.

La mise à disposition a été précédée d'un avis affiché au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, sur les panneaux administratifs de la ville ainsi qu'en mairie, à compter du 9 octobre 2020. Une mention a également été précisée par voie de presse dans le journal « Le Parisien » du 9 octobre 2020, ainsi que sur le site Internet de la ville de Levallois pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier au public.

Suivant les dispositions de l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, le bilan de cette mise à disposition doit est présenté par Madame le Maire de Levallois-Perret devant le conseil de territoire, lequel doit délibérer pour approuver ce projet de modification simplifiée n°3.

Le bilan de la mise à disposition est présenté par Madame le Maire de Levallois-Perret :

Une seule personne est venue consulter le dossier. Aucune observation du public n'a été consignée ou envoyée par courrier.

Durant la mise à disposition du dossier, des courriers ont été adressés au vice-Président de l'E.P.T. Paris Ouest La Défense en charge de l'urbanisme réglementaire, du plan local d'urbanisme intercommunal et des mobilités,:

- la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine, par courrier du 16 octobre 2020 a fait part de son avis favorable au projet de modification simplifiée ;
- la S.E.M.A.R.E.L.P., par courrier du 26 octobre 2020 a indiqué ne pas formuler d'avis sur le projet de modification simplifiée;
- Paris La Défense, par courrier du 19 novembre 2020 a indiqué ne pas formuler d'observation sur le projet de modification simplifiée.

L'EPT Paris Ouest La Défense n'a pas réceptionné d'autres retours des personnes publiques associés.

En conclusion, la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°3 du P.L.U. de Levallois-Perret n'a pas fait apparaître d'observation de nature à modifier le projet présenté.

Dans ces conditions, il est donc proposé au conseil de territoire de tirer le bilan de cette mise à disposition et d'approuver le dossier de modification simplifié n°3 du P.L.U. de Levallois-Perret.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-5 II,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45, L.153-47, L.153-48 et L.132-7,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe.

Vu le décret n°2015-1657 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand-Paris-let fixement per périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Nanterre,

Date de télétransmission : 21/12/2020 Date de réception préfecture : 21/12/2020

Vu la délibération du conseil municipal de Levallois-Perret n°15 du 30 janvier 2012 portant approbation de son plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal de Levallois-Perret n°86 du 24 juin 2013 portant bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée n°1 de son plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal de Levallois-Perret n°33 du 13 avril 2015 portant bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée n°2 de son plan local d'urbanisme,

Vu la délibération n°19 (93/2016) du conseil de territoire du 15 décembre 2016 portant approbation de la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Levallois-Perret,

Vu l'arrêté territorial n°45/2017 du 13 octobre 2017 portant mise à jour des annexes du plan local d'urbanisme de la commune de Levallois-Perret,

Vu l'arrêté territorial n°07/2020 du 12 février 2020 portant mise à jour des annexes du plan local d'urbanisme de la commune de Levallois-Perret,

Vu le courrier de la ville de Levallois-Perret en date du 7 septembre 2020, de transmission du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Levallois-Perret, à l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense,

Vu la délibération n°49 (96/2020) du conseil de territoire du 29 septembre 2020 fixant les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du P.L.U. de Levallois-Perret,

Vu l'avis de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°3 du P.L.U. de Levallois-Perret au public,

Vu l'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine du 16 octobre 2020,

Vu le courrier de la S.E.M.A.R.E.L.P., sans observation, en date du 26 octobre 2020,

Vu le courrier de Paris La Défense, sans observation, en date du 19 novembre 2020,

Vu le bilan de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°3 du P.L.U. de Levallois-Perret, présenté par Madame le Maire de Levallois-Perret devant le conseil de territoire, annexé à la présente délibération,

Vu le projet de modification simplifiée n°3 du P.L.U. de Levallois-Perret, annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire,

DÉCIDE de tirer le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme de Levallois-Perret présenté par Madame le Maire de Levallois-Perret et annexé à la présente délibération,

APPROUVE le dossier de modification simplifiée n°3 du P.L.U. de Levallois-Perret tel qu'annexé à la présente délibération,

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité obligatoires en application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme.

DIT que le dossier de modification simplifiée n°3 du P.L.U. de la ville de Levallois-Perret sera tenu à la disposition du public en mairie de Levallois-Perret, à la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement, ainsi que sur le site Internet de la commune,

DIT que la présente délibération, en application des articles L153-48 du Code de l'urbanisme, sera exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État.

Délibération adoptée par

Votes pour : 86 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Le Président,

Jacques KOSSOWSKI

Maire de Courbevoie

Délibération transmise en Préfecture le

Délibération affichée au siège de l'établissement public territorial le